

PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Arrêté du

PROJET **Objet : Fixation du plan de chasse du grand gibier dans le département de l'Aveyron.**

LE PREFET DE L'AVEYRON

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article R. 425-2 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2017 fixant le plan de chasse du grand gibier dans le département de l'Aveyron à partir de la campagne 2017-2018.

Vu l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2018 portant délégation de signature à Mr Laurent WENDLING, directeur départemental des territoires de l'Aveyron,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2018 portant subdélégations de signature de Mr Laurent WENDLING, directeur départemental des territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son autorité.

Vu la consultation du public effectuée du inclus, conformément aux articles L 120-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs en date du 28 mars 2018,

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 13 avril 2018,

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE -

Article 1^{er} : Le plan de chasse du grand gibier est fixé comme suit à partir de la campagne de chasse 2018/2019 dans le département de l'Aveyron :

Espèces	Cerf élaphe	Cerf sika	Daims	Chevreaux	Mouflons
Minimum	500	1	1	6 500	70
Maximum	1200	30	60	11000	150

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 19 avril 2017 fixant le plan de chasse du grand gibier dans le département de l'Aveyron à partir de la campagne 2017-2018 est abrogé.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de

justice administrative, présent arrêté peut être déféré au Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture ou de sa notification.

Article 4 :Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le directeur départemental et par délégation
Le chef de service,

Laurent LEFEVRE